

*Article 21 du Règlement***LES SOINS MÉDICAUX**

ON REPROCHE AU MINISTRE SES ACTIONS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je voudrais signaler à la Chambre que nous avons aujourd'hui un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) dont les initiatives menacent d'anéantir le régime d'assurance-maladie. Je signale à la Chambre que le ministre refuse depuis un an de s'entretenir avec ses homologues des provinces. Je signale également à la Chambre que le ministre a décidé d'annoncer à New York une modification importante à la politique officielle en matière de santé, modification qui frappera d'un double impôt les contribuables canadiens. Je signale à la Chambre qu'en réponse à cette annonce, M. Nielson, ministre de la Colombie-Britannique, a menacé de retirer sa province du régime d'assurance-maladie.

● (1410)

Je signale à la Chambre que le premier ministre (M. Trudeau) dans une entrevue qu'il accordait au *Devoir* en fin de semaine déclarait:

[Français]

... on risquerait peut-être de détruire le Medicare ...

[Traduction]

«Nous risquons l'anéantissement du régime d'assurance-maladie», telles sont les paroles du premier ministre au *Devoir*. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social refuse de reconnaître la nature fédérale de notre pays et, ce faisant, met en péril tout le régime d'assurance-maladie, ce que les Canadiens ne lui pardonneront jamais.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE GUATEMALA—LE SORT DES INDIENS MAYAS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, sous la direction du général Rios Montt, le gouvernement du Guatemala continue de mener une guerre sans merci contre les indiens mayas de ce pays. Par suite d'interventions militaires contre leurs villages, un million d'Indiens, estime-t-on, sont des réfugiés dans leur propre pays et des milliers d'autres s'entassent dans des camps de réfugiés au Mexique. Récemment, le gouvernement guatémaltèque a accordé une fausse amnistie générale et a cessé toute activité militaire, mais, lorsque les gens sont retournés dans leur village, ils ont dû se présenter aussi bien aux autorités civiles que militaires et subir des interrogatoires serrés. Nombre d'entre eux sont maintenant victimes d'une série d'assassinats sélectifs et de tortures.

Au Canada, l'Assemblée des Premières nations a informé le ministre des Affaires extérieures des endroits où on se livre à la torture et à des exécutions en masse. Le temps est venu pour le Canada de mettre un terme à sa politique d'accommodement tacite avec le point de vue du président Reagan, selon lequel le gouvernement guatémaltèque ne fait que protéger son pays contre les guérilleros marxistes. Les tueries et la torture doivent être considérées comme faisant partie d'une guerre sans merci contre les autochtones du Guatemala, non comme

un prolongement du conflit Est-Ouest. Le Canada doit exiger une enquête internationale approfondie, y compris une reconnaissance des lieux où des atrocités auraient été commises.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—LA POLITIQUE CONCERNANT LE MOUVEMENT POUR LA PAIX

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame le Président, vendredi dernier, les conservateurs de M. Mulroney ont clairement affirmé, par l'entremise de leur porte-parole, le député du Yukon (M. Nielson), qu'ils sont contre toute manifestation pacifique et démocratique. Ils sont contre le mouvement pour la paix.

Des voix: Oh, oh!

M. Ethier: Les conservateurs de M. Mulroney savent-ils que la manifestation pacifique est un droit fondamental en démocratie? Viennent-ils de nous fournir un indice de ce que l'équipe Mulroney entend faire si elle prend jamais le pouvoir? Commencera-t-elle par abolir le droit de manifester pacifiquement et démocratiquement? Étant donné que les conservateurs sont identifiés par le titre respectable d'opposition loyale de Sa Majesté, il serait tout à fait raisonnable que leur chef énonce clairement son point de vue sur cette question et, par la même occasion, sur la peine capitale, l'avortement, les ressources sous-marines, la modernisation du réseau ferroviaire dans l'Ouest du Canada ou même le système métrique, pendant qu'on y est.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LE PRINCIPE DE LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Gordon Taylor (Bow River): D'après un des principes fondamentaux de la représentation démocratique, madame le Président, le ministre est responsable et doit répondre des actes ou de l'inaction des fonctionnaires de son ministère. En d'autres termes, si un ministère ou une société devient inefficace, négligent et malhonnête, intentionnellement ou non, le ministre doit en accepter la responsabilité.

Chargé de la CDIC, le sénateur Austin a rendu le président démissionnaire responsable de la perte de 1.7 milliard de dollars subie par les sociétés Canadair et de Havilland Aircraft. La direction est également répréhensible et il est permis de douter de la crédibilité du vérificateur, mais, plus que quiconque, le ministre doit être tenu responsable de cette perte énorme de deniers publics.

Sans le vouloir, le sénateur Austin s'est condamné lui-même en déclarant que d'après les dossiers, les dirigeants n'avaient pas l'habileté dans les affaires à laquelle les actionnaires sont en droit de s'attendre. Quand le ministre en est-il arrivé à cette conclusion? Qu'a-t-il fait pour arrêter cette hémorragie économique? Pourquoi cache-t-il la vérité? Les données commerciales n'ont même pas encore été dévoilées. Le ministre est-il resté coi, sachant que Canadair et de Havilland jetaient l'argent des contribuables par la fenêtre?